

PHOTO

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2017/2018

## Les Stages

PACES

Orthoptiste

Audioprothésiste

Session 1 (juillet)

Biologie

Physique

Session 2 (aout)

Mathématiques

Session 1 + 2

IFSI

### ETAT CIVIL

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville : .....

Tél. domicile : ..... Portable (étudiant) : .....

E-mail étudiant (**obligatoire**): .....

Bac préparé ou obtenu : Section : ..... Spécialité : .....

### PARENT 1 (ou tuteur)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville : .....

Tél. domicile : ..... Portable : .....

Tél. bureau : ..... E-mail : .....

Profession : .....

### PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Le dossier d'inscription rempli, daté et signé
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- 1 photo collée sur le dossier d'inscription
- L'intégralité du paiement du stage suivant la formule choisie

### 1) CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

**Défaut de déclaration :** Toutes les informations relatives à l'identité de l'étudiant, son niveau en classe et tous les documents servant à identifier son profil pédagogique demeurent authentiques.

**Comportement non-conforme dans l'établissement :** Chaque étudiant a l'obligation de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Toute entrave à une des règles peut impliquer des sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion. Si ce cas se révélait, aucun remboursement ne serait effectué.

**Responsabilités :** Chaque élève doit posséder une assurance civile. En cas de détérioration de matériel, de dégradation, PROGRESS SANTE exige un remboursement intégral des dégâts causés. PROGRESS SANTE décline toute responsabilité des actes commis ou subis à l'extérieur de ses établissements.

## 2) REGLEMENT DU STAGE

### 2a) MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement du stage s'effectue de une à 3 fois en fonction de la formule choisie. A l'inscription, PROGRESS SANTE demande le versement intégral des frais de formation.

#### Les frais de formations :

Concours préparé	Dates des stages	Tarifs des stages	Nombre de mensualités possibles	Encaissement des mensualités
PACES Session 1	De fin juin à mi-juillet	780 €	2 fois 390 €	A l'inscription et au 15 juillet
PACES Session 2	De mi-août à fin août	715€	2 fois 357.50 €	A l'inscription et au 15 juillet
PACES Session 1 + 2	De fin juin à fin août	1380 €	3 fois 460 €	A l'inscription, au 15 juillet et au 15 août
AUDIO ORTHOP 1 matière	Fin août	168 €	1 fois 168 €	A l'inscription
AUDIO ORTHOP 2 matières	Fin août	286 €	1 fois 286 €	A l'inscription
AUDIO 3 matières	Fin août	384 €	1 fois 384 €	A l'inscription
INFIRMIER	2 <sup>ème</sup> S vac. d'hiver et 2 <sup>ème</sup> S vac. de printemps	790 €	3 fois 263.33 €	A l'inscription, au 10 février et au 10 mars

### 2b) MODALITE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation, 30 jours avant le début du stage les frais sont remboursés.

En cas d'annulation de la formation, à moins de 30 jours avant le début du stage ou pendant le stage l'intégralité de la formation est due : aucun remboursement ne pourra être effectué.

Je soussigné (l'étudiant) ..... et nous soussignés (les parents) .....déclarons avoir pris connaissance de la totalité du présent contrat de Progress Santé. L'inscription implique son acceptation sans réserve.

Nous nous engageons à respecter le règlement intérieur de l'établissement (consultable au centre de formation). Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de l'établissement les méthodes et supports pédagogiques qui pourraient être fournis et qui sont la propriété exclusive de PROGRESS SANTE.

Nous reconnaissons avoir été informés sur les conditions d'inscription, la pédagogie et les méthodes en vigueur à Progress Santé. Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Les Parents

L'étudiant